

Le règlement de votre BVM par INTERNET c'est facile, rapide et sécurisé ... Explications en quelques clics

Que des avantages !

- **Facilité**
Intuitif et rapide, le téléversement de vos BVM s'effectue en quelques clics seulement.
- **Sécurité**
Le téléversement de vos BVM est entièrement crypté.
- **Fiabilité**
Votre téléversement est affecté automatiquement au trimestre et à l'établissement concernés ; votre facture trimestrielle prend donc en compte l'ensemble des versements mensuels.
- **Flexibilité**
Avec le téléversement, vous êtes libre de modifier, supprimer ou conserver vos BVM pour les envoyer en différé.
- **Suivi**
Sur *Mon espace privé*, vous pouvez consulter l'historique de vos déclarations en ligne.

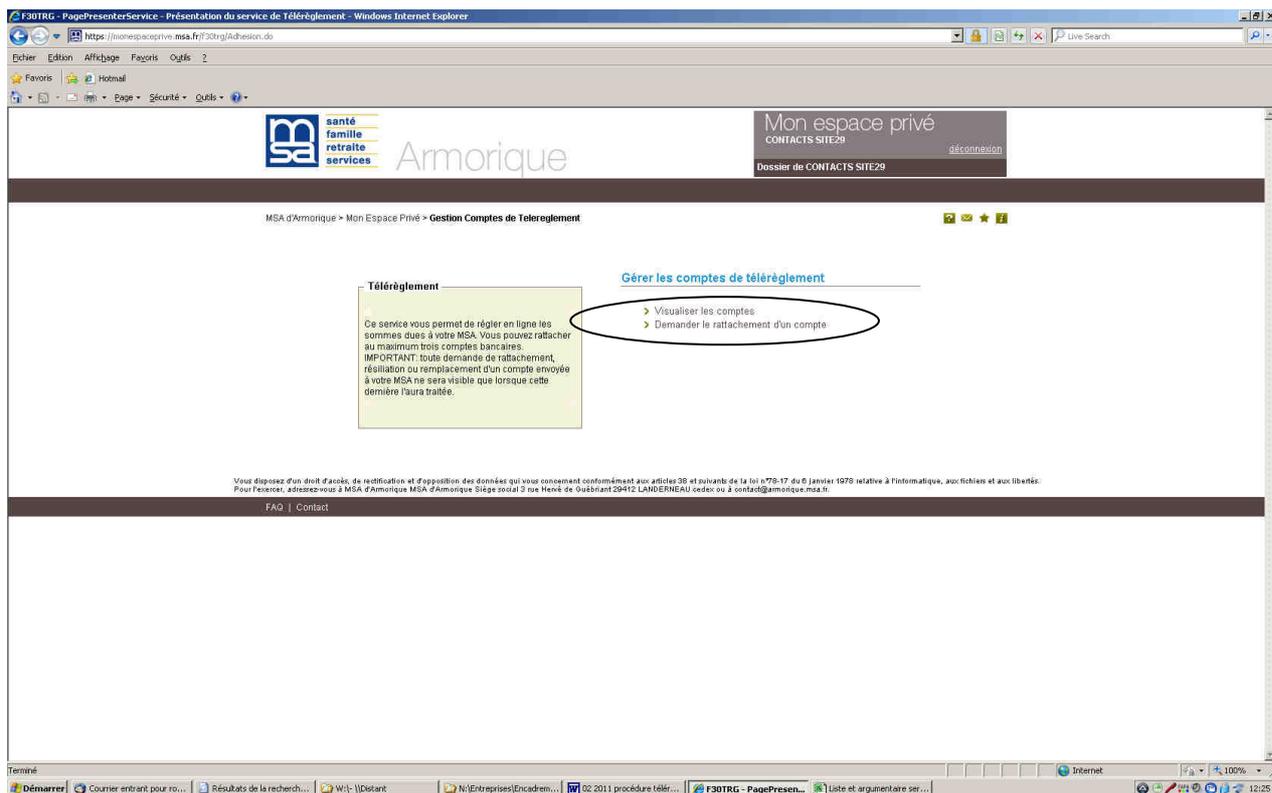
Comment faire ?

Si vous n'êtes pas encore inscrit, inscrivez-vous à *Mon espace privé* sur www.msa-armorique.fr

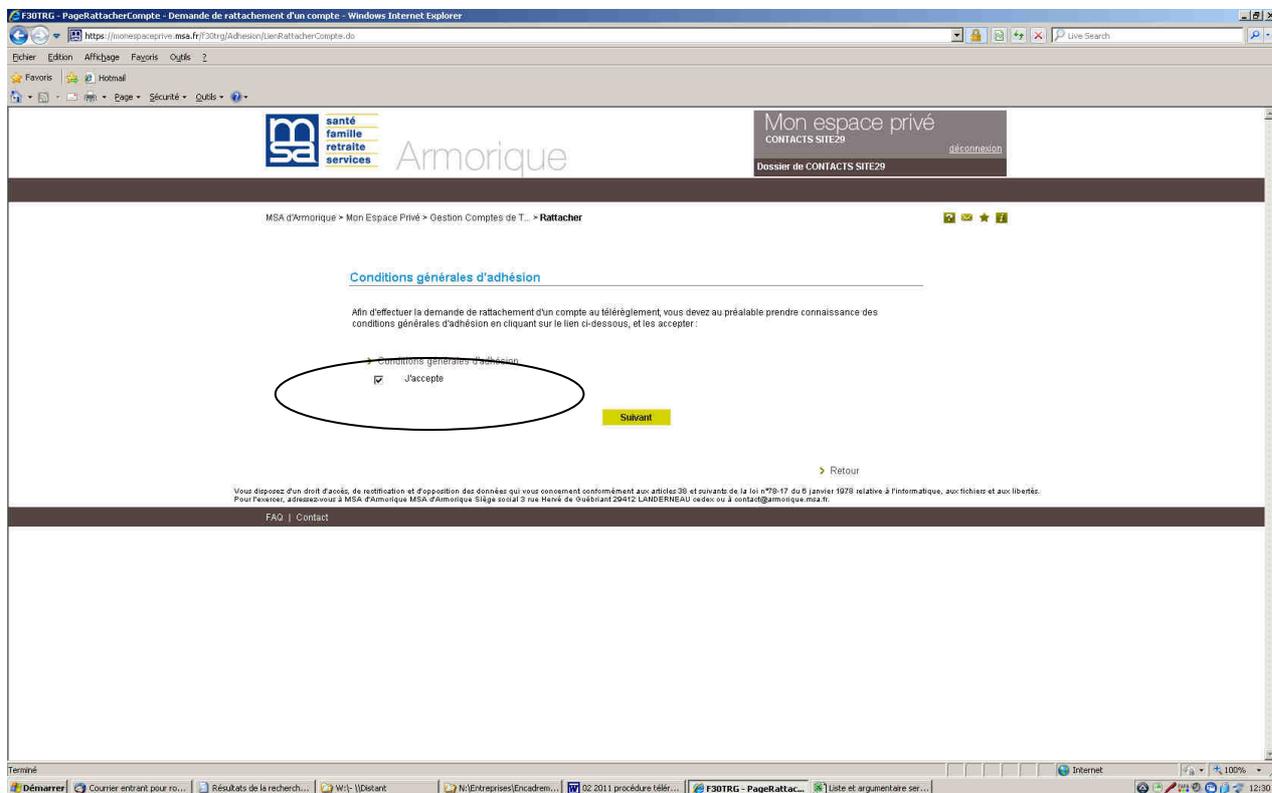
❶ Dans *Mes services pro en ligne*, cliquez sur [Gérer mes comptes de téléversement \(GCT\)](#).

The screenshot shows the MSA Armorique website interface. The browser window title is 'MSA - Mes services pro en ligne - Windows Internet Explorer'. The address bar shows 'https://inonespaceprivé.msa.fr/fr/groupe/espace-entreprises/mes-services-pro-en-ligne'. The page features a navigation bar with 'Mon espace privé', 'Vous êtes', 'Actualités', 'Conseils, droits et démarches', 'Découvrir la MSA', and 'Contact'. A sidebar on the left lists 'Mon espace privé', 'Mes services pro en ligne', 'Mes services et articles préférés', 'Mon compte', and 'Nous contacter'. The main content area is titled 'Mes services pro en ligne' and contains several sections: 'Mes factures et règlements' (with 'Gérer mes comptes de téléversement (GCT)' circled), 'Tous mes documents', 'Mes échanges avec ma Caisse', 'Mon exploitation', 'Gestion générale', 'Accidents du travail / maladie', 'Mes salariés', 'Déclaration d'embauche', 'Déclaration de salaires', 'Déclaration Sociale Nominative', 'Déclarer', and 'Dépôts de fichiers déclaratifs'. At the bottom, there are sections for 'La MSA vous propose', 'Accès direct', and 'À découvrir'. The footer includes 'Démarrer', 'Courrier entrant pour ro...', 'Serveur_Communication...', 'Client Léger d'Agenda et...', 'Campagne BVM de Janvi...', 'Rédaction : BVM-\\Distant', 'N\\Relation-de-service\\P...', 'MSA - Mes services p...', and the time '16:35'.

2 Cliquez sur [Demander le rattachement d'un compte.](#)



3 Acceptez les conditions générales d'utilisation.



④ Saisissez les coordonnées bancaires que vous souhaitez utiliser dans le cadre du téléversement.

SIRET/ET/OU NIF/DE L'EXPLOITANT : 39760542300026

Adresse : 12 RUE DE PAIMPONT
22000 ST BRIEUC

* Nom, prénom de l'exploitant ou du représentant légal de l'entreprise :

Coordonnées bancaires

Veillez saisir les coordonnées bancaires que vous souhaitez utiliser dans le cadre du téléversement.

Désignation du titulaire du compte à débiter

* Nom, Prénom ou Raison sociale :
Numéro de voie :
Complément de voie :
Nature de la voie :
Nom de la voie :
Complément d'adresse :
* Code postal :
* Ville :

Compte à débiter

| Code établissement | Code guichet | N° de compte | Clé |
|--------------------|--------------|--------------|-----|
| * | * | * | * |

Désignation de l'établissement bancaire teneur du compte à débiter

* Nom de l'établissement :
* Ville de l'établissement :

Précédent Suivant

⑤ Imprimez le formulaire de rattachement avant de l'adresser à la MSA, accompagné d'un RIB, d'un RIP ou d'un RICE.

Après enregistrement de votre demande par la MSA, vous pourrez procéder au téléversement de votre BVM.

ATTENTION ! Heure limite d'enregistrement le jour J : **23 heures**

Tous les mois, au plus tard le 5 ou le 15 du mois (en fonction de votre effectif), vous pouvez :

- Saisir le BVM, l'envoyer et le téléverser ;
- Conserver le BVM pour le téléverser plus tard ;
- Supprimer, modifier, envoyer et téléverser un BVM conservé ;
- Imprimer votre BVM après envoi ;
- Consulter l'historique des BVM après envoi.

Le téléversement n'est pas un prélèvement automatique : pour chaque règlement, une validation de l'ordre de paiement doit être effectuée par le titulaire du compte.